



FESTIVAL PRÉSENCES FÉMININES 2020

LE FESTIVAL 100% COMPOSITRICES

10 ÈME ÉDITION

APPEL A PROJET GRAPHIQUE POUR L'ÉDITION 2020

Présences Féminines et son festival

Présences Féminines ouvre sur un monde longtemps oublié, parfois nié, souvent méprisé et sous-estimé, un monde pourtant riche et bien réel : celui de la création musicale des femmes.

Nombreux ont été les obstacles qui de tous temps ont empêché, ou tenté de dissuader, les femmes de créer, et ce dans tous les domaines de l'art. Elles ont été des centaines, dont les noms et les œuvres sont encore trop peu connus, plongés dans le silence de l'histoire de la musique tout aussi injuste et partielle que les autres histoires, de l'art, de la littérature, des sciences, de l'humanité...

La vocation de Présences Féminines est de donner leur place à ces compositrices et leurs œuvres. Une place que nous pensons essentielle pour que chacune et chacun de nous puisse récupérer, pour soi-même et en lui-même, cette part manquante de notre histoire.

Evènement majeur organisé par notre association, le festival Présences Féminines existe depuis 2011 sur la métropole toulonnaise. Depuis 2017, il accueille chaque année une compositrice en résidence (Camille Pépin en 2017, Tiziana De Carolis en 2018, Michèle Reverdy en 2019 et en 2020, la compositrice Édith Canat de Chizy). A ces compositrices une ou plusieurs commandes sont passées, dont certaines en hommage à une consœur du passé. Les compositrices en résidence jouent également un rôle de médiatrice auprès du public pendant toute la durée du festival en participant à des rencontres, des conférences, des actions scolaires, etc.

Si notre action est volontairement focalisée sur les compositrices, les interprètes engagés pour les diverses actions, notamment dans le cadre du festival, sont indifféremment des femmes et des hommes.

Il est important de souligner que le festival Présences Féminines est unique sur le territoire français.

1) L'appel à projet

L'association Présences Féminines, organisatrice du festival Présences Féminines, renouvelle son appel à projet pour la création du visuel de sa 10ème édition qui aura lieu du 17 au 28 mars 2020.

2) Participation au projet

- 2.1 L'appel à projet consiste en la création du visuel de l'affiche 2020 du Festival Présences Féminines illustrant les thèmes décrits dans l'article 3 du présent appel.

- 2.2 Les participants peuvent présenter plusieurs projets et les personnes qui se sont déjà présentées peuvent postuler à nouveau.

- 2.3 La participation à l'appel à projet implique acceptation du règlement dans son intégralité.

- 2.4 La période de soumission et de réception des créations est ouverte du 10 mai au 1er septembre 2019.

- 2.5 Les créations soumises doivent être envoyées à **com.festivalpresencesfeminines@gmail.com**

Le dossier reçu par l'Association doit contenir :

- le fichier de travail de la création (.psd ou ai) aux dimensions A2 (+ 3 mm de fonds perdus), en 300dpi minimum et en format CMJN.
- les polices de caractères utilisées (libres de droits)
- un export, en .pdf sans calques ni fonctions d'édition, pour aperçu
- Le formulaire d'inscription rempli

3) Cahier des charges de la création

Les lignes graphiques doivent saisir les thématiques suivantes :

- La puissance créatrice des femmes
- Les aspirations de Présences Féminines : Faire sortir de l'ombre les compositrices du passé tout en tissant des liens avec celles du présent
- Les 10 ans du festival

4) Contraintes de communication

Les éléments et textes à intégrer obligatoirement sont :

Le logo Présences Féminines

Festival Présences Féminines

10ème édition

Du 17 au 28 mars 2020

Compositrices d'hier et d'aujourd'hui

Concerts et conférences

Toulon Métropole

Au bas de l'affiche, réserver un espace pour la bande logos des partenaires (environs 6 cm/env.25 logos) ainsi qu'un autre espace pour les informations pratiques.

5) Sélection du gagnant

Le/la vainqueur.e sera informé.e directement par mail et/ou par appel téléphonique. Les participant.e.s dont l'affiche n'a pas été retenue seront également avertie.s par mail.

Son travail sera valorisé sur le site de Présences Féminines ainsi que nos divers canaux de communications (réseaux sociaux, newsletter...)

6) Dotation

- 6.1 Utilisation de la proposition gagnante

Le/la participant.e désigné.e comme gagnant.e s'engage à céder, à titre exclusif, à l'Association Présences Féminines les droits d'exploitation portant sur la dite création en vue de son exploitation et ses déclinaisons (brochures, flyers, invitations, etc...), des opérations de communication interne et externe, (institutionnelle, presse, internet) et par impression.

- 6.2 Durée de la cession

Les droits d'exploitation sont cédés pour une durée d'une année (1) en tant que visuel principal du festival Présences Féminines.

Au delà de cette année de référence cette création pourra figurer à titre de mémoire sur les différents supports de communication (existants ou à venir) de l'association, excluant le statut de visuel principal.

- 6.3 Le Prix alloué à la proposition gagnante est de 300 €

- 6.4 La proposition gagnante pourra faire l'objet d'un travail complémentaire afin d'obtenir le visuel final. Le positionnement des textes, logo, la typo et la couleur des textes est un choix de l'Association, bien que pré-positionné, conformément à l'article 2.3, la création objet du présent appel à projet ne concerne que le visuel. Ce travail est inclus dans la commande et dans le cadre d'une entente réciproque.

7) Garanties

- 7.1 Tous les participants garantissent à l'Association Présences Féminines la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés à la création soumise à la participation à l'appel à projet.

- 7.2 Tous les participants garantissent ainsi l'Association Présences Féminines contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la création viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à la création. Tous les participants garantissent qu'ils n'ont pas inséré dans les créations d'éléments (photographie, marque, etc.) susceptibles de constituer une violation d'un droit d'un tiers. Les projets présentés doivent être libres de tous droits de propriété intellectuelle. Le participant.e s'engage, en cas d'emprunt à une oeuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisé par l'auteur ou par les ayant-droits de l'oeuvre concernée. La création doit être originale et ne doit pas être soumise sur la même période à un autre concours (dans son entièreté ou en partie).

- 7.3 Ainsi, les participants garantissent l'Association Présences Féminines, d'une part contre toute perturbation, action judiciaire, plainte, opposition et éviction initiée par tous tiers prétendant qu'une des créations constitue une violation des ses droits et d'autre part contre toute perte ou responsabilité liée à l'utilisation de la création.

- 7.4 Les participants garantissent également que la création est originale, ainsi que l'ensemble des éléments qui la composent, et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes moeurs ou à la vie privée.

Liens utiles

Site internet - www.presencesfeminines.com

Facebook - Présences Féminines

Twitter - PresencesF

Instagram - presencesfeminines

Nous contacter

com.festivalpresencesfeminines@gmail.com